

# Le crédit d'impôt 2018

## LE CREDIT D'IMPOT SERA RECONDUIT EN 2018 !

Le **crédit d'impôt** est une aide fiscale mise en place pour favoriser les ménages français à réaliser des **travaux d'économie d'énergie** dans leur résidence principale. Il garantit aux bénéficiaires une réduction d'impôt qui peut aller jusqu'à 30%.

N'importe quel particulier peut demander cette aide fiscale dans le cadre de ses travaux d'économies d'énergie qui ont lieu dans la résidence principale. En 2018 il sera encore possible de bénéficier de cette aide.

Voici les éléments qui pourront vous être utiles concernant le **crédit d'impôt 2018**.

## Les conditions d'éligibilité du crédit d'impôt 2018

Les conditions d'éligibilités et de financement sont identiques aux années précédentes. C'est à dire qu'il faut que le domicile où vous réalisez vos **travaux d'économies d'énergie** soit votre résidence principale et doit être en France.

De plus, vous devez être propriétaire, locataire ou occupant de ce logement. La personne doit exercer une activité professionnelle en France.

Il est à savoir, que les propriétaires-bailleurs ne sont plus éligibles au crédit d'impôt. En outre, il faut que l'équipement utilisé pour vos **travaux d'économies d'énergie** soit fournis et installés par une entreprise ou [artisan qualifié RGE](#), conforme au respect de l'environnement.

## Les aides financières sont maintenues

La réforme fiscale effectuée par le Président Emmanuel Macron sera effective à partir de Janvier 2019. L'année 2018 sera une année de transition, donc les **crédits d'impôt** lié à l'emploi d'une personne à domicile et aux travailleurs à mobilité réduite, ou encore à la garde d'enfant resteront valables en 2018.

Seul le **CITE** (Crédit d'impôt pour la transition énergétique) prendra fin à la fin de l'année 2017.

Astuce : tous les ménages français peuvent encore réaliser des projets d'[économies d'énergie](#) jusqu'à la fin de l'année. Ils percevront les avantages fiscaux au cours de l'année 2018.

## Modalités de remboursement

Certes, l'Etat n'a pas apporté de changement concernant les conditions d'éligibilités du **crédit d'impôt 2018**, par contre, l'Etat a ajusté les conditions de modalité de remboursement.

Dans un premier temps, les avantages fiscaux acquis lors de l'année 2017, seront distribués aux bénéficiaires à partir de la fin de l'été 2018. Cependant, les français ayant bénéficié des

crédits d'impôt ayant un emploi à domicile, auront le droit à un premier paiement à partir du mois de février 2018.

Le premier versement sera égal à 30% du **crédit d'impôt** perçu au cours de l'année précédente. Le reste sera logiquement versé au cours de l'année 2018, en septembre.

En ce qui concerne les **crédits d'impôt** acquis lors de l'année 2018, aucune modification ne sera apportée puisqu'ils devront être remboursés pendant l'année 2019.

## **Changement du crédit d'impôt au 1er janvier 2018**

Le **crédit d'impôt** pour les dépenses d'acquisition de fenêtres, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur :

- Tout d'abord, le taux du **crédit d'impôt** sera ramené à 15 % au lieu de 30 % pour les dépenses payées à compter du 1er Janvier 2018 et jusqu'au 28 mars 2018
- Ensuite, l'éligibilité au **crédit d'impôt 2018** sera supprimée pour les dépenses payées à compter du 28 mars 2018.

Par ailleurs, des dispositions transitoires sont prévues pour les dépenses de l'espèce payées jusqu'au 31 décembre 2018 et engagées par l'acceptation d'un devis et le versement d'un acompte avant respectivement le 1er Janvier 2018 ou le 28 mars 2018, afin de maintenir le bénéfice du **crédit d'impôt** dans ses conditions antérieures, soit respectivement au taux de 30 % ou de 15 %.

## **Crédit d'impôt 2018 : Quels sont les travaux éligibles ?**

Voici la liste des travaux éligibles au **crédit d'impôt 2018**

- [Chaudière à haute performance énergétique](#)
- [Pompe à chaleur eau/eau ou air/eau](#)
- [Chauffe-eau solaire](#)
- [Poêles à bois](#)
- [Chaudières à granulés](#)
- [Isolation du plancher](#)
- [Isolation des murs](#)
- [Isolation de toiture-terrasse](#)
- [Isolation de combles ou de toitures](#)
- [Fenêtres ou portes fenêtres](#)